MISSION PERMANENTE DU GABON
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE

DECLARATON DU GABON

A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la Turquie
(Genève, le mardi 27 janvier 2015)

Monsieur le Président,

Le Gabon salue les efforts accomplis par la Turquie dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations issues de l'EPU de ce pays en 2010 parmi lesquels :

- la révision de la Loi fondamentale qui reconnaît désormais la discrimination positive en faveur des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées comme un droit constitutionnel;
- La restructuration de la Cour constitutionnelle et celle du Conseil supérieur des juges et des procureurs;
- l'institution d'un médiateur, déjà opérationnel, lequel examine en toute indépendance et impartialité toute décision administrative à lui soumise ;
- l'introduction d'un système de recours individuel devant la Cour constitutionnelle;
- l'entrée en vigueur depuis juillet 2014 de la loi sur le terrorisme et le renforcement de l'intégration sociale ;
- Enfin, la formation des fonctionnaires chargés de la protection des droits de l'homme.

Pour terminer, ma délégation souhaite avoir plus d'explications sur le bilan de la mise en œuvre du plan national d'action pour l'égalité des sexes 2008-2013, en prélude au renouvellement de celui-ci pour la période 2015-2020.

Je vous remercie.

Tél. + 41 (0) 22 731 68 69
Fax + 41 (0) 22 731 68 47
23, avenue de France – CH 1202 Genève
Case Postale 12 - CH 1211 Genève 7 (Suisse)
E-mail : mission.gabon@ties.itu.int